

PATROIOPHOBIE Peur de l'hérédité

*Phobie non officielle, non reconnue, non spécifique,
non classifiée en tant que trouble anxieux défini dans le DSM-5 et la CIM-11*

Au sens strict, l'hérédité désigne la transmission, d'une génération à la suivante, de caractères ou de dispositions, par l'intermédiaire de supports matériels (le génome, mais aussi, selon les approches, des facteurs épigénétiques) et, plus largement, par d'autres canaux de transmission.

Acception biologique et génétique

L'hérédité est le processus par lequel les descendants reçoivent de leurs ascendants un matériel génétique : séquences d'ADN organisées en gènes, portées par les chromosomes et transmises lors de la reproduction, sexuée (méiose, fécondation) ou asexuée (réplication clonale). Elle se distingue de la **variation** (mutations, recombinaison, brassage interchromosomique), dont l'articulation avec l'hérédité constitue le substrat de l'évolution par sélection naturelle.

Distinctions conceptuelles cardinales :

- **Génotype / phénotype** (Johannsen, 1909) : l'hérédité transmet le génotype ; le phénotype résulte de son expression en interaction avec le milieu.
- **Hérédité / héritabilité** : l'héritabilité (au sens large, H^2 , ou au sens strict, h^2) est un paramètre statistique, relatif à une population et à un environnement donnés, mesurant la part de la variance phénotypique attribuable à la variance génétique. Elle ne dit rien du degré de « détermination » génétique d'un caractère chez un individu. La confusion entre les deux demeure une source récurrente de contresens.
- **Hérédité mendélienne / non mendélienne** : ségrégation et assortiment indépendant des allèles (lois de Mendel) d'une part ; hérédité cytoplasmique (ADN mitochondrial, à transmission maternelle), empreinte génomique, liaison génétique, hérédité polygénique et multifactorielle d'autre part.

Extensions contemporaines

La théorie synthétique de l'évolution identifiait l'hérédité à la transmission génique. Les travaux récents l'ont élargie sous la notion d'**hérédité étendue** (Jablonka et Lamb) : transmission épigénétique (méthylation, modifications d'histones, ARN non codants), héritage parental (soins, microbiote), héritage écologique (construction de niche, Odling-Smee) et transmission culturelle ou symbolique. Le statut de ces canaux, notamment la possibilité d'une transmission transgénérationnelle stable chez les mammifères, demeure l'objet de controverses.

Acception juridique et historique

Par métonymie, le terme désigne aussi la transmission du patrimoine ou de la qualité (hérédité des charges, des titres, de la succession), dont procède le sens biologique : *hereditas* renvoie d'abord à l'héritage. Le transfert sémantique vers la biologie s'opère au XIX^e siècle, notamment chez Prosper Lucas (*Traité philosophique et physiologique de l'hérédité naturelle*, 1847-1850), avant la formalisation mendélienne.

Trois pistes d'approfondissement possibles :

1. *L'épistémologie de la distinction hérédité/héritabilité et ses enjeux dans les débats sur l'inné et l'acquis, notamment la critique lewontinienne de la décomposition de la variance en présence d'interactions gène-environnement.*
2. *La question de l'hérédité épigénétique transgénérationnelle : critères d'évidence, mécanismes de reprogrammation germinale, et portée évolutive réelle (néolamarckisme et réévaluation de la synthèse moderne).*
3. *La généalogie conceptuelle du terme, du droit successoral à la biologie : la métaphore juridique a-t-elle orienté la conceptualisation de la transmission (modèle du « dépôt » ou de l'« héritage » transmis intact) ?*

Remarque liminaire : « craindre » est ambigu (crainte pour soi, pour autrui, pour l'ordre social ?). Je tiens ensemble les registres où la crainte s'est effectivement structurée, et je peux redéployer l'analyse sur l'un d'eux.

Le PATROIOPHOBE

La crainte clinique : l'hérédité comme risque

Elle est la plus immédiate. Les maladies monogéniques à forte pénétrance (chorée de Huntington, mucoviscidose, hémochromatose) et les prédispositions oncogénétiques (BRCA1/2, syndrome de Lynch) font de la transmission une probabilité pesant sur la descendance. S'y ajoutent des phénomènes qui aggravent l'incertitude : pénétrance incomplète, expressivité variable, anticipation (expansions de triplets), et mosaïcisme germinale. Le séquençage a déplacé la crainte vers un savoir prédictif dont la valeur est inégale (scores polygéniques à faible pouvoir prédictif individuel) et a fait surgir la question du **droit de ne pas savoir**, ainsi que celle du devoir d'information intrafamiliale.

La crainte historique : l'hérédité comme dispositif de stigmatisation

La crainte est ici moins biologique que politique. La théorie de la **dégénérescence** (Morel, 1857) postule une aggravation cumulative des tares à travers les générations ; le roman naturaliste (les *Rougon-Macquart*) en littérarise le schème fatal. L'eugénisme galtonien en tire une ingénierie : stérilisations forcées (*Buck v. Bell*, 1927), loi allemande de 1933, programme T4. L'hérédité devient alors un critère de partition des populations, légitimant la hiérarchisation des vies. Cette séquence explique la méfiance structurelle des sciences humaines à l'égard de tout discours héréditariste.

La crainte sociologique et juridique : essentialisation et discrimination

L'explication héréditaire des inégalités (controverses autour de Jensen, de Herrnstein et Murray) tend à **naturaliser** des différences socialement produites et à disqualifier l'action collective. S'y rattache la discrimination génétique (assurance, emploi), que le droit entend proscrire (GINA aux États-Unis, 2008 ; art. 16-13 du Code civil et art. 225-3 du Code pénal en France).

La crainte philosophique : fatalité et responsabilité

L'hérédité réactive le schème antique de la *moira* : une faute ou une tare qui précède le sujet et le dépossède de son avenir (*Les Revenants* d'Ibsen). Dans l'analyse foucauldienne, elle s'inscrit dans le **biopouvoir** : les parents deviennent responsables de la santé de leur descendance. L'épigénétique reconduit ce schème sous une forme inédite, avec la responsabilisation maternelle (cohortes de l'hiver de la faim néerlandais, traumatisme transgénérationnel), souvent sur des bases empiriques fragiles chez l'humain.

La crainte prospective : l'hérédité technique

L'édition germinale (CRISPR-Cas9 ; affaire He Jiankui, 2018) inaugure une hérédité délibérément modifiée, dont les effets hors cible, pléiotropiques et transgénérationnels échappent au consentement des descendants.

Contrepoint critique

Une part de la crainte procède d'un **contresens épistémologique** : confondre hérédité et destin, héritabilité et détermination, probabilité et prédiction. Le génotype ne fixe qu'une norme de réaction, dont l'expression dépend du milieu (phénylcétonurie, devenue une affection évitable par le régime). La crainte n'est donc légitime que lorsqu'elle porte sur les usages sociaux et politiques de l'hérédité, plus que sur la transmission elle-même.

Trois pistes d'approfondissement possibles avec Claude IA

1. *La notion de norme de réaction (Woltereck, Schmalhausen) comme antidote conceptuel au déterminisme, et ses limites face aux caractères polygéniques.*
2. *L'éthique du conseil génétique : tension entre non-directivité, autonomie reproductive et pression eugéniste « libérale » (Habermas, L'avenir de la nature humaine).*
3. *La généalogie littéraire et médicale de la fatalité héréditaire, du naturalisme zolien à la psychiatrie dégénérationniste, et sa persistance dans les représentations contemporaines.*